

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	825
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	240
d. Logements sociaux : exo de longue durée	6 712

Taxe foncière non bâtie

8 464

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV  
b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire  
b. Base minimum  
c. Locaux industriels  
d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil municipal	2 202
b. Par la loi	245 699

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi (terres agricoles)  
c. Par la loi (autres)

11 964

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal  
b. Par la loi

>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées  
b. Logements vacants soumis à la THLV  
c. Bases dégrévées hors locaux vacants  
d. Bases dégrévées locaux vacants  
e. Bases dégrévées maio THS

189 700  
42 200  
90 268  
15 032

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes  
b. Centrales électriques  
c. Centrales photovoltaïques  
d. Centrales hydrauliques  
e. Centrales géothermiques  
f. Transformateurs électriques  
g. Stations radioélectriques  
h. Installations gazières et autres  
i. Taxe sur les pylônes

>>>

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)  
b. TVA prév. (comp. CVAE)  
c. Coefficient correcteur  
d. Taux FB commune 2020  
e. Taux FB département 2020

0  
0,993826  
25,43  
21,90

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 031-213103983-20240328-24\_019-DE

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	50,07	125,18	7,50000	117,68
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	96,19	240,48	16,58000	223,90
Taxe d'habitation (TH)	24,45	30,04	75,10	12,45000	62,65
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée  
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental  
b. Taux maximum de la mayo

11,33  
>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

- a. National  
b. Communal

>>>  
>>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser  
b. Taux maximum de la majoration spéciale

>>>  
>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

36,71

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 691 415	47,33	117,68	4 922 000	2 329 583	41,33	2 329 583
Taxe foncière non bâties (TFNB)	68 629	101,28	223,90	70 800	71 706	101,28	71 706
Taxe d'habitation (TH)	328 589	18,62	62,65	231 900	43 180	18,62	43 180
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		2 444 469		2 444 469
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	2 444 469

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité 8	41,33		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 444 469	101,28		
Taxe d'habitation (TH)	2 444 469	18,62		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		16 241	0	0	-14 384	1 857

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
	1 857	
<p>À TOULOUSE Le 15 MARS 2024</p> <p>Pour la Direction des Finances publiques, HUGUES PERRIN DIRECTEUR REG. DES FINANCES</p> <p>Le Pour la Préfecture, Le Pour la Commune,</p>		

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 03/04/2024  
Reçu en préfecture le 03/04/2024  
Publié le  
ID : 031-213103963-20240328-24\_019-DE